



Le pere de mon fils utilise son fils comme un visa

Par **creff**, le **16/03/2008** à **20:53**

bonjour, j'ai un petit garçon de 16 mois dont j'ai la garde et l'autorité. le pere a un simple droit de visite en lieu neutre. mais voila le pere de mon fils est en situation irreguliere et a demandé un droit de visite uniquement pour pretendre a avoir une carte de sejour en tant que parent d'enfant francais. il n'a jamais donné le moindre centimes pour le petit et n'applique pas le jugement, qui a été rendu en janvier. mon fils a vu son pere 4 fois en 16 mois alors je me pose la question si je peux contacter le JAF afin de signaler cette drole de situation et que mon fils ne serve plus de visa pour son pere. je suis consciente qu'un enfant a besoin de son pere mais pas d'un profiteur. et au quel cas puis je refaire un requete aupres du juge pour que le pere de mon fils soit dechu de ses droits et puis aussi avoir un avocat "gratuitement"? en vous remerciant de l'attention que vous avez porté a mon mail.